

SEANCE DU 16 MAI 2019

Présents : Jeannine FAIVRE, Pierre GILBERT, Bruno CIOE, Maryse NICOD, Pierre LOMBARDET
Excusé : Sylvain PAUCOD

Secrétaire : Maryse NICOD

Convention de mise à disposition de service - SIDEC

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition entre la commune et le SIDEC concernant la Traverse RD3 Sécurisation, Amélioration et Embellissement. En effet, le montant de ces travaux oblige la mairie a effectué une démarche des appels d'offres. Celle-ci étant fastidieuse, il est préférable de se rapprocher de personnes compétentes en ce domaine. Le montant de cette prestation s'élève à 9 339.00 € TTC. Ce qui comprend :

- Relevé topographique
- Consultation des entreprises
- Suivi des travaux

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de signer cette proposition.

Chemin de la Combe – Interdiction 3T5

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'interdire ce chemin au 3T5 et plus sauf aux véhicules agricoles afin de préserver ce chemin et la tranquillité des habitants et de dissuader les cars scolaires de prendre ce chemin lorsqu'il n'est pas déneigé. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, est favorable à cette démarche.

Préparation Elections Européennes – 26 mai 2019

Les élections Européennes vont se dérouler le 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00. Il convient d'établir un planning de permanence de 2h30 par tours de garde.

8h00 – 10h30 Sylvain PAUCOD et Bruno CIOE

10h30 – 14h00 Jeannine FAIVRE et Sébastien CLAVAINER

14h00 – 16h30 Maryse NICOD et Pierre GILBERT

16h30 – 18h00 Pierre GILBERT et Anne-Marie LOMBARDET

Dépouillement Pierre GILBERT, Anne-Marie LOMBARDET et Maryse NICOD

Remboursement

Monsieur le Maire présente aux conseillers des factures qu'il a dues régler avec sa carte bancaire pour la nécessité de service. Le montant de ces factures s'élève à 141.59 €.

Monsieur Pierre GILBERT étant partie prenante dans ce dossier sort de la salle pendant les délibérations

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, le conseil accepte de rembourser cette somme à Monsieur Pierre GILBERT

Questions diverses

La Communauté de Communes Petite Montagne a envoyé une invitation aux conseillers concernant le compte rendu de restitution concernant le projet de fusion des communautés de Communes qui va se dérouler le 23 mai prochain. Aucuns conseillers ne comptent se rendre à cette réunion.

Recensement de la population 2020 : Il convient de réfléchir à un coordinateur communal. Monsieur le Maire se propose pour assurer cette fonction.

Deux arbres menacent de tomber sous sery, Pierre LOMBARDET revoit quelle solution adopter.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45

Le Maire,
P. GILBERT